

Démocratie, État et milieux d'affaires au Niger

SUIVANT une évolution analogue à celle d'autres pays de la sous-région, le Niger passa, entre 1991 et 1993, d'un régime à parti unique à un système politique démocratique.

Le processus démocratique s'est déroulé dans un contexte économique hostile au point de le compromettre à plusieurs reprises. En 1992, la chute de 8,5 % du PIB (1), reflet d'un net recul de l'activité économique, compromit la trésorerie de l'État : au 31 décembre, la différence entre les recettes courantes (63,3 milliards de francs CFA) et les dépenses impératives (83,6 milliards) se chiffra à 22,3 milliards, déficit comblé par l'apport d'aide budgétaire extérieure (17,7 milliards) et de financements intérieurs (6,5 milliards) (2). L'ajustement structurel demandé par les bailleurs de fonds et refusé par les partenaires sociaux s'effectuait *de facto*, la baisse des ressources de l'État l'empêchant d'honorer ses dépenses de souveraineté qui se sont accrues avec les nouvelles institutions nées de l'avènement de la démocratie et le paiement régulier du salaire de ses fonctionnaires (trois mois d'arriérés au 1^{er} janvier 1993). Dans ces conditions, l'organisation des différents scrutins, tâche d'autant plus coûteuse que le pays est étendu et dépourvu d'infrastructures routières, était inenvisageable sans l'aide matérielle et financière de pays étrangers tels que la France, le Canada, les États-Unis.

Les élections législatives et présidentielles se déroulèrent au début de l'année 1993. La reconnaissance du multipartisme par le président Ali Saibou avait entraîné la formation de partis politiques aux côtés du MNSD-Nassara (Mouvement national pour la société de développement), ancien parti unique. En décembre 1990, était fondé le PNDS-Tarayà (Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme) animé par des enseignants, étudiants, et des syndicalistes. En janvier 1991 était créée la CDS-Rahama (Convention sociale et démocratique) dont le noyau était constitué d'adhérents du mouvement AMACA (Association mutualiste d'action culturelle et artistique)

fondé par des zindérois pour redynamiser la culture haoussa et l'influence de cette région. Au début de l'année 1992, Moumouni Djermaakoye qui avait quitté le MNSD à la suite de l'échec de sa candidature à la présidence de ce parti, constitua l'ANDP-Zaman Lahiya (Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès) très implantée dans la région de Dosso dont la famille Djermaakoye occupe la chefferie. En marge de ces quatre formations, plusieurs partis émergèrent tel l'UDPS-Amana (Union pour la démocratie et le progrès social) qui rassemble des Touaregs ou s'étaient reconstitués comme le Parti progressiste nigérien, section du Rassemblement démocratique africain fondé en 1946 par Félix Houphouët-Boigny, et l'UDFP-Sawaba (Union des forces populaires pour la démocratie et le progrès), héritier du MSA-Sawaba (Mouvement socialiste africain), qui animèrent la vie politique à l'indépendance.

Les enseignants et les fonctionnaires furent les principaux animateurs de ces partis tandis que les hommes d'affaires en furent les bailleurs de fonds mais aussi des leaders actifs qui ont joué un rôle influent pendant les campagnes électorales : le processus démocratique les amena à s'impliquer dans la vie politique comme le montre la composition des bureaux des grands partis politiques qui, à l'exception du PNDS-Taraya, comptent tous des commerçants.

L'instauration de la démocratie

Arrivé au pouvoir par un coup d'État en avril 1974, le président Seyni Kountché décéda à Paris le 10 novembre 1987 à la suite d'une longue maladie. Une page de l'histoire du Niger se tournait. Le général Ali Saibou, proche compagnon du Président défunt et chef d'état-major général des armées, fut désigné par le CMS (Conseil militaire suprême) pour lui succéder. Son arrivée au pouvoir marqua le début d'une ère nouvelle, la « décrispation », qui se traduisit par un relâchement de la pression policière avec la dissolution de la police politique (le Bureau de coordination et de liaison) et par la reconnaissance des libertés d'expression et d'association.

Cette « décrispation » favorisa le développement de la contestation animée par les scolaires et les syndicats et l'émergence de nouveaux pouvoirs qui étaient auparavant canalisés au sein des différentes associations issues du régime d'exception :

— l'USTN (Union des syndicats des travailleurs du Niger) s'est clairement démarquée du pouvoir et appela à la grève à de multi-

(1) E. Grégoire, P. Labazée, « Niger : comptes et mécomptes d'un jeune État démocratique », *Politique africaine*, 52, décembre 1993, pp. 129-132.

(2) Ministère du Plan, Direction générale de l'Économie, *Note sur la situation économique et financière en 1992 et perspectives à court terme*, avril 1993, 37 pages.

plus reprises pour protester contre les mesures d'austérité imposées en mai 1990 aux salariés. En novembre 1990, une grève générale, plus politique cette fois-ci, demandait l'accélération du processus de démocratisation du pays.

— les mouvements étudiants se sont manifestés au grand jour et leur agitation atteignirent leur paroxysme lors de la manifestation du 9 février 1989 où une fusillade fit trois morts selon les autorités, quatorze selon les sources étudiantes.

des groupes religieux se sont constitués en masse de l'Asse

22 à la CDS-Rahama, 13 au PNDS-Taraya, 11 à l'ANDP-Zaman Lahiya et huit pour les petits partis. Si les instituteurs (22 députés), les enseignants (9) et les fonctionnaires de l'administration (30) constituaient l'essentiel de ses effectifs, cette nouvelle assemblée comptait une dizaine d'opérateurs économiques (sept commerçants et trois entrepreneurs), le même nombre d'agriculteurs et éleveurs et cinq représentants de la chefferie.

Les élections présidentielles se déroulèrent les 27 février et 27 mars. A l'issue du premier tour, seuls restèrent en lice Tandja Mamadou, candidat du MNSD-Nassara (34,5 % des voix) et Mahamane Ousmane (26,7 %) qui conduisait la liste du CDS-Rahama. Afin de battre le premier, les trois autres grandes formations se coalisèrent pour former l'AFC (Association des forces du changement). Mahamane Ousmane l'emporta au second tour avec 54,4 % des suffrages : pour la première fois, un homme originaire de l'Est du Niger accédait à la présidence de la République (16 avril 1993). Mahamane Ousmane nomma Premier ministre Mahamadou Issoufou leader du PNDS-Taraya tandis que Moumouni Djermakoye était élu président de l'Assemblée nationale.

En un peu plus de deux ans, les héritiers du régime du général Seyni Kountché furent dépossédés du pouvoir. Le paysage politique nigérien était recomposé, l'armée avec le départ d'Ali Saibou regagnant ses casernes pour suivre une ligne apolitique.

L'avènement de la démocratie au Niger instaura de nouveaux rapports entre État et milieux d'affaires : désormais, ces derniers n'avaient plus un seul interlocuteur, le parti unique. Ils pouvaient, au contraire, faire désormais entendre leurs voix sein des différents mouvements issus du multipartisme et influencer sur leurs choix économiques. Le système bipolaire en vigueur pendant les années de monopartisme se disloquait du moins formellement.

L'adhésion des hommes d'affaires aux partis politiques

Le monde des affaires au Niger se scinde en deux pôles : les milieux marchands haoussas du Centre et de l'Est du pays issus du négoce précolonial. D'autre part, les commerçants djermas dont l'accumulation, plus récente, remonte à une migration fructueuse au Ghana ou en Côte-d'Ivoire (cas de quelques commerçants de Niamey) ou par la capitalisation de liens sociaux au sein des régimes précédents dirigés par des Djermas. Le président Seyni Kountché encouragea ainsi la formation d'une classe marchande dans les régions de Niamey et Dosso par l'octroi de prêts de la BDRN (Banque de développement de la République du Niger) et l'attribution de marchés étatiques afin de faire contrepoids à l'hégémonie du commerce haoussa.

Ces hommes d'affaires opposèrent, sous le régime d'exception, un front uni à l'État malgré quelques rivalités ethniques. Le pro-

partis politiques, ce qui ne s'était plus produit depuis la fin de l'époque coloniale.

du Commerce. Moumouni Djermakoye en tant que président de l'Assemblée nationale occupe en effet une position faiblement redistributrice et dispose de peu de ministres à des postes-clés de ce point de vue (4).

L'aspiration au changement

Une génération de jeunes commerçants haoussas qui avaient peu bénéficié des largesses des régimes militaires et qui éprouvait un sentiment de frustration, s'est prononcée notamment en faveur du CDS-Rahama : les jeunes *al hazai* de Maradi et de Zinder voyaient dans l'arrivée de nouveaux dirigeants la possibilité de modifier les réseaux de redistribution de la rente étatique et de bénéficier à leur tour des opportunités offertes par l'État alors qu'elles avaient été longtemps verrouillées par leurs aînés proches du MNSD. Ces jeunes commerçants, plus modernistes (quelques uns ont fréquenté l'école) et plus ouverts sur le monde extérieur (leurs affaires les mènent sur plusieurs continents) sont dans la mouvance du mouvement religieux *izala* dont l'idéologie prône à la fois le retour à un islam authentique (rejet de ce qui ne figure pas dans les textes et des pratiques païennes qui le caractérise encore en Afrique) (5). L'accession au pouvoir de l'AFC a accéléré, dans des villes comme Maradi et Zinder, le renouvellement de la classe marchande en permettant la percée de ces jeunes commerçants.

Les considérations idéologiques, non négligeables dans les pays du Nord, ont peu joué au Niger si ce n'est parmi les milieux intellectuels qui soutenaient le PNDS : aurait-il pu en être autrement dans un pays où près de 90 % des électeurs sont illettrés ? De plus, les partis ne présentaient d'ailleurs pas d'alternatives tranchées du point de vue idéologique et le modèle de société proposé ne différait guère fondamentalement d'un parti à l'autre. Aussi, les électeurs se sont prononcés davantage par rapport à des hommes qu'à des considérations idéologiques ou des projets de société.

Les liens avec l'ancien régime

Les relations étroites que quelques hommes d'affaires ont entretenues avec les régimes des présidents Seyni Kountché puis d'Ali Saibou, les amenèrent logiquement à soutenir le MNSD qui était leur émanation. Certains d'entre eux, comme l'avait dévoilé la Con-

(4) Seuls les ministères de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement et du développement social de la population et de la femme sont aux mains de l'ANDP.

(5) E. Grégoire, La trilogie des réseaux marchands haoussas, un clientélisme social,

religieux et étatique, in E. Grégoire, P. Labazée (éds.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, pp. 71-99.

férence nationale qui avait manifesté le souci d'une plus grande transparence dans les relations État-milieux d'affaires, avaient été les complices de hautes personnalités politiques ou de grands corps de l'État.

Ces hommes d'affaires, djermas et haoussas, qui ont soutenu le MNSD-Nassarâ, étaient de grands commerçants même si certains figurent parmi les principaux débiteurs de la Banque de développement de la République du Niger comme ce grand commerçant de Maradi autrefois intime du président Seyni Kountché. Trésorier de la section locale du MNSD, il mit à sa disposition une permanence électorale, prêta des véhicules tout terrain pour faire campagne en brousse, imprima toutes sortes d'objets (tee-shirt) et d'affiches de propagande et en fin de compte dépensa sans compter pour soutenir la candidature de Tandja Mamadou. La défaite de celui-ci l'amena à transférer ses activités au Nigeria où il avait déjà beaucoup investi (immobilier, transport) et à s'installer à Kano.

Beaucoup de grands commerçants pensaient que Moumouni Djermaakoye finirait par appeler à voter pour le MNSD et furent longtemps persuadés de la victoire de ce dernier. Cette conviction était d'autant plus profonde qu'ils lui apportaient des moyens financiers importants qui l'ont doté d'un pouvoir organisationnel et matériel nettement supérieur à celui des autres formations. Les sommes dépensées en faveur du MNSD furent élevées (un riche marchand de Niamey lui aurait apporté 500 millions de francs CFA que son fils tente en vain de récupérer) et certains commerçants réalisèrent même des actifs (vente de villas) pour le financer. Ces investissements furent effectués à perte, car ces commerçants sont actuellement tenus à l'écart des opportunités d'affaires offertes par

aux commerçants de ce parti. Les nouveaux dirigeants accueillent sans difficulté ces repentis à condition qu'ils fassent amende honorable en apportant publiquement leur soutien à l'AFC et en se montrant généreux à son égard.

Les négociants libanais ainsi qu'algériens, nombreux à Niamey et très puissants dans le commerce de transit des cigarettes anglaises et américaines vers le Nigeria mais aussi la Libye et l'Algérie, misèrent également sur le MNSD au sein duquel ils avaient de nombreux appuis notamment dans sa composante militaire (6). La communauté libanaise était, elle aussi, convaincue que le MNSD ne pouvait être battu et souhaitait sa victoire, redoutant l'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants comme ceux du PNDS. Après la victoire de Mahamane Ousmane, ils ont réorganisé leurs réseaux de relations dans les hautes sphères de l'État.

Les critères sociaux

La parenté, le clientélisme et divers types de relations sociales sont des éléments qui ont été autant de facteurs qui ont infléchi les choix politiques : on pourrait citer le cas de quelques hauts fonctionnaires ou commerçants affiliés au MNSD qui ont rallié l'opposition à la suite de pressions familiales, amicales, villageoises voire économiques.

La parenté a toutefois diversement influé : certains hommes d'affaires ont joué la carte MNSD en dépit de pressions familiales persuadés du bien fondé de ce choix pour l'avenir de leurs affaires d'autant plus qu'ils estimaient la victoire du MNSD inéluctable. D'autres n'ont pu quitter le MNSD pour des raisons familiales comme ce commerçant d'Agadez qui doit sa fortune au soutien de son frère, personnalité importante de ce parti et ancien haut-fonctionnaire. D'autres enfin, ont adopté une stratégie habile de diversification : les membres (frères,) de quelques grandes familles marchandes ont délibérément opté pour des formations opposées de façon à ce que les affaires familiales ne pâtissent pas du résultat des élections. Il y a donc eu des stratégies familiales élaborées pour minimiser les risques politiques. A présent, la parenté est utilisée par certains commerçants qui ont recours à des parents bien placés au sein de l'AFC pour la rejoindre discrètement.

Le clientélisme a également joué dans le choix des individus. Le ralliement d'un patron de commerce à un parti politique s'accompagnait donc de celui de ses nombreux dépendants qui étaient autant d'électeurs que de militants potentiels. Avec les récents ralliements de quelques grands commerçants à l'AFC, ce sont des

(6) L'un d'entre eux tenta en vain de réconcilier Tanja Mamadou et Moumouni Djermakoye.

réseaux entiers qui désertent le MNSD qui voit une partie de sa base sociale lui échapper.

Une autre forme de clientélisme est également intervenue, celle des clients accumulés par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, peut-on citer le cas du trésorier d'un parti politique qui était en même temps liquidateur de la Banque de développement de la République du Niger après en avoir été responsable du service des crédits. Cet homme ne manqua sans doute pas d'exercer quelques pressions sur les débiteurs de la BDRN pour qu'ils aident son parti moyennant quelques indulgences au niveau du recouvrement de leurs dettes.

Enfin des questions de rivalités ont pu motiver le choix de commerçants qui se sont prononcés en faveur d'un parti uniquement pour s'opposer à un concurrent : un prestigieux *alhaji* de Maradi, ennemi juré de Balla Dan Sani qui présidait la cellule locale MNSD, opta finalement pour l'AFC dans l'espoir d'assister à la défaite de son rival après avoir été évincé de la présidence de la cellule locale du MNSD par ce dernier.

La pluri-adhésion

Seule ressource financière des formations politiques, les commerçants étaient l'objet de nombreuses sollicitations qu'ils ne pouvaient pas toujours écarter pour des raisons sociales : des cadeaux de l'ordre de 100 000 f. CFA, ou des facilités matérielles (prêts de villas) étaient discrètement faits à l'occasion de la venue d'un leader dans leur ville, leur contribution aux finances de leur parti atteignant plusieurs millions de f. CFA.

Quelques commerçants, face à l'incertitude des scrutins, ont entretenu longtemps un certain flou quant à leur choix, oscillant d'un parti à l'autre, ou ont délibérément misé sur plusieurs tableaux en adhérant à différents partis. Cette stratégie de diversification a été plus répandue encore après les élections législatives, les chances du MNSD s'amenuisant.

Cette stratégie d'adhésion multiple visait à capitaliser des relations personnelles au sein des différents partis afin de ne pas être marginalisés après les élections. Les récents ralliements à l'AFC sont révélateurs de l'état d'esprit des hommes d'affaires soucieux de défendre avant tout leurs intérêts : dans un contexte de récession économique, il est vital d'être du côté du pouvoir si l'on veut avoir accès aux quelques opportunités de travail encore offertes par l'État ou pour exercer son activité sans contraintes administratives.

L'alternance politique a donc amené beaucoup d'opérateurs économiques à recomposer leurs réseaux de relations au sein de l'appareil d'État. L'instauration de la démocratie a conduit les hommes d'affaires nigériens à effectuer d'importants investissements politi-

ques qui n'ont pas été sans risques. Voyons à présent comment ceux qui ont fait le « bon choix » en sont remerciés.

Les sources de redistribution étatique

L'État africain reste par excellence le lieu d'accumulation et demeure une source de redistribution et de profits pour la classe dirigeante. Seuls les pourvoyeurs et bénéficiaires de la rente étatique ont changé avec l'alternance politique.

Le commerce des hydrocarbures, l'attribution de licences spéciales d'importation et les exonérations diverses de taxes, les marchés publics et le laxisme aux frontières sont les principaux moyens utilisés pour favoriser l'activité des hommes d'affaires nigériens, certaines de ces sources de redistribution se tarissant sous les effets de la crise économique qui limite ses investissements (développement des infrastructures, appel d'offres divers, etc.).

Le commerce des hydrocarbures

Pays enclavé, le Niger importe de grosses quantités d'hydrocarbures (200 000 tonnes par an). Pour garantir son ravitaillement, il a créé, en 1977, la Société nigérienne des produits pétroliers (SONIDEP) qui a le monopole de l'importation et du stockage des produits pétroliers, les compagnies privées en assurant en aval la distribution. En amont, elle s'approvisionne au Nigeria ou sur le marché mondial via le Bénin.

Jusqu'aux récentes ruptures d'approvisionnement consécutives à l'arrêt de plusieurs raffineries au Nigeria, le secteur formel couvrait environ 45 % des besoins du pays en carburants, la contrebande assurant le reste et contrôlant toutes les régions frontalières. En termes financiers, ces flux parallèles représentaient en 1993 près de 6,7 milliards de f. CFA (7). C'est donc un secteur où la fraude joue un rôle important.

De nombreuses autorisations d'importations furent accordées à des opérateurs économiques par des personnalités politiques et des cadres de commandement (préfets) de l'ancien régime qui interprétaient en leur faveur une circulaire relative aux mesures de décentralisation de la délivrance des titres d'importation et d'exportation qui excluaient pourtant les produits pétroliers.

Un article de presse (8) rendit compte des investigations du HCR (Haut Conseil de la République) qui mirent en accusation des per-

(7) E. Grégoire, P. Labazée, *Le fonctionnement du marché des changes parallèles et ses incidences sur les échanges céréaliers entre le Niger et le Nigeria*, Niamey, ORSTOM-

GRID-Mission française de Coopération, mars 1994.

(8) L'affaire SONIDEP, *Haské* n° 44, octobre 1992.

sonnalités du régime militaire dont deux futurs candidats à la présidence de la République pour avoir délivré des autorisations spéciales d'importation d'hydrocarbures. Ces personnes ne furent pas inquiétées, car le dossier fut enterré par le HCR lui-même qui ne le transmit pas à la Haute cour de justice. Pourtant, il représentait un manque à gagner de près de sept milliards de francs CFA pour l'État en droits de douane impayés et en redevances à la SONIDEP et à la CSPPN (Caisse de stabilisation).

La Conférence nationale tenta d'assainir ce secteur : les autorisations spéciales furent remplacées par les licences d'importation délivrées, chaque trimestre, aux opérateurs économiques par un comité composé de neuf personnes et présidé par le ministre du Commerce. Ces nouvelles dispositions qui paraissent également incompatibles avec l'arrêté du 18 octobre 1982, n'ont pas mis fin aux pratiques antérieures. En effet, le directeur de la SONIDEP, un haute personnalité de la CDS (son secrétaire général) et le ministre du Commerce (trésorier de la CDS), ont désormais la haute main sur l'attribution de ces juteuses licences d'importation. Ils modifièrent leur mode d'attribution en élargissant le nombre des bénéficiaires mais en diminuant les quotas de chacun. En décembre 1993, ces autorisations spéciales portèrent sur la livraison de 1 340 citernes. L'essence était alors payée (avant la dévaluation) autour de 25 f. CFA le litre et revendue à 45 f. CFA à la SONIDEP. Même s'il faut retirer de cette marge les frais de transport et le coût de la fraude, le bénéfice est d'environ 400 000 f. CFA par citerne.

A travers ces licences d'importations, c'est l'image de la SONIDEP qui reste ternie et qualifiée « *d'annexe de la présidence de la République en tant que caisse noire* » ou de « *boîte à magouilles et d'instrument de manipulations politiques* » (9). Seuls les acteurs ont changé et les bénéficiaires sont désormais des sympathisants de l'AFC dont certains, ni commerçants ni transporteurs, revendent leurs licences à des professionnels moyennant rémunération.

Licences spéciales d'importations et exonérations diverses

Les hydrocarbures et le pétrole lampant ne sont pas les seuls produits objet de licences spéciales : des produits comme le riz, le sucre, l'huile et les cigarettes font également partie des produits soumis à licence, leur récent rétablissement traduisant une volonté de contrôle étatique plus fort (elles avaient été supprimées en 1990 lors de la libéralisation) mais peut-être aussi le souci d'instaurer de nouvelles sources de prébendes.

(9) SONIDEP, « Renouer avec le succès », *Construire l'Afrique*, n° 20, décembre 1993-février 1994.

Le cas le plus flagrant concerne les licences d'importations de riz délivrées par le ministère du Commerce à des commerçants proches du pouvoir qui bénéficient, en outre, d'exonérations de taxes. La presse a ainsi dénoncé la remise de droits de douane pour plus de 66 millions de f. CFA faite à un gros importateur de riz par le directeur des douanes (10).

De même, dans le domaine de la taxation des activités économiques, le Niger est un des pays de la sous-région où la pression fiscale est la plus faible. Les hommes d'affaires continuent cependant de bénéficier de multiples allègements en faisant intervenir des relations directement à la Direction générale des impôts ou des douanes ou qui font pression sur elles.

Les marchés publics

L'octroi de marchés publics ou de ceux proposés par des projets a été de tous temps l'objet d'enjeux et de multiples convoitises qui font de certains ministères (commerce, transports, travaux publics, santé, éducation) des lieux stratégiques. Les anciens régimes avaient exploité les opportunités offertes par l'attribution de ces marchés, et ces pratiques tant décriées pendant la Conférence nationale reviennent en force comme l'atteste l'attribution récente d'un marché de plus d'un milliard de f. CFA, financé par le Japon, pour la construction de classes. De nombreuses irrégularités ont été relevées dans les procédures (11) et l'entreprise bénéficiaire a dû sous-traiter une partie du marché à d'autres entrepreneurs soutenant l'AFC afin qu'ils bénéficient également de cette manne.

Ces marchés publics sont vitaux pour de nombreux hommes d'affaires surtout en cette période de crise économique où les occasions de travail sont rares. Dans une récente lettre adressée au président de la République, le MNSD dénonçait « *l'exclusion systématique en raison de leur appartenance politique de tous les cadres et des membres de l'opposition de tous les postes administratifs et techniques tant au niveau central que régional et local ainsi que des opérateurs économiques du bénéfice des marchés publics* » et exigeait donc une répartition équitable des postes de hauts-fonctionnaires (46 % d'entre eux devaient revenir à ces partisans, ce chiffre correspondant au score de Tanja Mamadou au second tour de l'élection présidentielle) et des affaires offertes par l'État.

(10) Le SNAD (Syndicat national des agents des douanes) écrit au Premier ministre, *Le Démocrate*, n° 99, 18 avril 1994.

(11) Scandale ou duperie pour l'octroi d'un marché public? *Anfani* n° 44, juin 1994.

Le laxisme aux frontières

Le manque total de volonté politique et l'absence de mesures pour appliquer la loi expliquent le fort développement de la fraude aux frontières dont les effets peuvent être pervers : ainsi, la SONITEXTIL qui bénéficie pourtant de protections légales, est asphyxiée par les importations massives et frauduleuses de pagnes nigériens et asiatiques au point de risquer de fermer ses portes et de licencier son personnel (12). Ce laxisme à l'égard de contrebandiers pourtant connus traduit le désir de ne pas entraver l'activité de certains proches du régime même si ses conséquences sont néfastes sur l'économie nationale, plusieurs sociétés étant dans le même cas que la SONITEXTIL (SPCN, RINI, etc.).

Cette fraude est très organisée, par exemple, à Zinder où existe une étroite complicité entre douaniers et commerçants : des convois de camions provenant du Nigeria effectuent un dédouanement forfaitaire nettement inférieur au réel. Cette pratique maintes fois dénoncée ne peut continuer sans la complaisance des autorités politiques locales, un des principaux chefs de convois étant un membre localement influent de la CDS.

Nombreux sont donc les commerçants qui bénéficient à présent de facilités diverses pour les services rendus pendant les périodes électorales. A ces sources de redistribution de la rente étatique, on pourrait ajouter l'aide internationale notamment alimen-

à des hommes jusqu'alors inconnus d'accéder à des postes de responsabilité élevés aux dépens bien souvent de la compétence technique.

La démocratie n'a pas changé la nature de l'État qui demeure clientéliste et prébendier : les nouvelles autorités installèrent aux postes stratégiques des hommes de confiance et se sont efforcées de s'accaparer les rares sources de redistribution encore existantes. Elles l'ont fait de manière plus radicale que les anciens dignitaires du régime d'Ali Saibou qui les maniaient sur la fin avec précaution. Certains comme le professeur André Salifou qui présida aux travaux de la Conférence nationale et fut une figure de proue de la démocratisation du Niger, déclara récemment que « *le pays est davantage confié à des hommes d'affaires qu'à des responsables politiques* » (14).

L'État reste en effet le lieu d'accumulation privilégié même s'il exerce une emprise moins forte sur l'économie (15). Toutefois, ceux qui le contrôlent, ne peuvent plus, comme par le passé, jouer sur toutes ses ressources à des fins redistributrices : l'État manque cruellement de moyens au point que certains secteurs comme la santé ne vivent que par les financements extérieurs (hormis les salaires). De plus, après la récente dévaluation du f. CFA, le Niger fait figure de pays sacrifié comme le montre son taux élevé d'inflation (+ 35 %) et les faibles bénéfices qu'ils en retirent au niveau de ses exportations de bétail et de niébé.

Au regard des évolutions politiques récentes et des pratiques, on peut être inquiet sur le devenir de la démocratie au Niger qui prend une forme de plus en plus autocratique, l'essentiel paraissant pour les dirigeants et leurs partis de mettre la main basse sur les ressources de l'État. La démocratie est un long apprentissage, en ce sens ceux qui ont désormais en charge la destinée du Niger ont une lourde responsabilité face à leurs compatriotes et à l'histoire.

Emmanuel Grégoire
ORSTOM-Niger

(14) A. Salifou, Interview, *Le Démocrate* n° 106, juin 1994.

(15) Celle-ci s'est « informalisée » avec le processus démocratique et sous la pression

de la crise économique, la part du secteur informel passant de 66,2 % (1985) à 75,3 % (1992).